

Ministry of Education

Capital Policy and Programs
Branch
900 Bay Street
19th Floor, Mowat Block
Toronto ON M7A 1L2

Ministère de l'Éducation

Direction des politiques et des
programmes d'immobilisations
900, rue Bay
19^e étage, Édifice Mowat
Toronto ON M7A 1L2

**2012: SB4****NOTE DE SERVICE****DESTINATAIRES :** Surintendantes et surintendants des affaires scolaires**EXPÉDITEUR :** Fiona Menzies
Directrice (par intérim)
Direction des politiques d'immobilisations**DATE:** mars 1, 2012**OBJET :** Initiative pilote des écoles vertes – Prochaines étapes

La présente s'adresse aux conseils scolaires participant à l'Initiative pilote des écoles vertes pour leur demander de confirmer leurs dépenses financières au titre de l'Initiative pilote des écoles vertes et de présenter les prochaines étapes, alors que nous approchons de la fin de cette initiative.

Comme nous nous apprêtons à mettre à jour les allocations accordées au titre de l'Initiative pilote des écoles vertes dans les Subventions pour les besoins des élèves (SBE) de 2009-2010, afin de rendre compte des possibles fonds sous-utilisés, les conseils doivent s'assurer que les dépenses qu'ils ont rapportées au titre de l'Initiative pilote des écoles vertes dans le Système d'information sur le financement de l'éducation (SIFE) sont à jour et exactes. Veuillez également remplir et renvoyer le formulaire ci-joint (remplir les colonnes B, C et D), qui permet de vérifier vos dépenses financières et vos obligations contractuelles (fonds consacrés). Le chiffrier ci-joint doit être retourné au Ministère avant le 16 mars 2012.

Il est important de ne pas oublier, tel qu'indiqué dans la **Note de service 2009 : SB30**, que le financement accordé aux conseils scolaires participants au titre de l'Initiative pilote des écoles vertes doit correspondre à la définition donnée par le ministère de l'Éducation aux immobilisations (p. ex., des biens amortissables, comme dans le guide portant sur les immobilisations corporelles). Si les dépenses en immobilisations d'un conseil sont inférieures au montant alloué, le conseil devra verser la différence dans un

fonds de réserve, comme le prévoient les SBE de 2009-2010 (Règlement de l'Ontario 9/10, par. 60.2).

J'aimerais également profiter de cette occasion pour vous informer des étapes à venir. Nous sommes sur le point d'examiner les paramètres de rendement que vous nous avez transmis avec notre ministère partenaire, le ministère du Développement économique et de l'Innovation, ou MDEI (anciennement le ministère de la Recherche et de l'Innovation, ou MRI). Le MDEI assure un suivi auprès des sociétés participantes afin d'obtenir un complément d'information et, le cas échéant, nous ferons un suivi auprès des conseils respectifs pour obtenir, valider et/ou clarifier les données sur le rendement. Un sondage sera également envoyé aux conseils responsables qui devront coordonner leurs réponses avec leurs conseils partenaires (les sociétés participantes ont reçu un sondage semblable).

Je vous remercie de continuer à collaborer avec nous au fur et à mesure que nous rassemblons les derniers détails. Si vous avez des questions, veuillez communiquer avec Hitesh Chopra, conseiller principal en politiques, en lui envoyant un courriel à hitesh.chopra@ontario.ca ou en composant le 416-325-1887.

Original signé par :

Fiona Menzies
Directrice (par intérim)

cc: Directrices et directeurs de l'éducation
Responsables des services d'entretien